



Management de la sécurité

Le président du CHSCT et la mise en œuvre de la politique de prévention de l'entreprise

 PUBLIC ► Présidents de C.H.S.C.T.

 OBJECTIFS ► Connaître les bases de la réglementation en termes de prévention, sécurité, santé des salariés
Agir en concertation avec le C.H.S.C.T. pour améliorer les conditions de travail

 DURÉE
1 jour



 CONTENU

Les éléments d'une politique de prévention

- Les bases du droit et de la réglementation
 - sources et systèmes juridictionnels
 - effets du droit du travail dans la prévention
 - incidences de la réglementation sociale européenne sur le droit français en matière de prévention, sécurité, santé
- L'entreprise face à l'accident et à ses conséquences
 - typologie des risques professionnels : A.T., trajet, maladie professionnelle
- Notions sur la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise
 - existence et effets de la délégation de pouvoir
- L'entreprise face à la prévention des risques professionnels
 - les obligations générales
 - les obligations particulières

Le C.H.S.C.T.

- Composition, rôle et missions
- Rôle du Président du C.H.S.C.T.
- Missions des membres du C.H.S.C.T.

Le Président du C.H.S.C.T. et le fonctionnement du C.H.S.C.T.

- Préparation des ordres du jour : réunion ordinaire et réunion extraordinaire
- Conduite des réunions
- Contenu des procès-verbaux et exploitation

- Etude des causes des A.T.
- Situation de danger grave et imminent
- Missions particulières du C.H.S.C.T.

Les tableaux de bord et le C.H.S.C.T.

- Causes et matérialité des A.T., durée des arrêts
- Taux de fréquence, taux de gravité

Les partenaires internes et externes

- Médecin du Travail : rôle et mission
- Infirmerie
- Sauveteur Secouriste du Travail
- CRAM, Inspection du Travail

La politique de prévention et C.H.S.C.T.

- Décrets, obligations, recommandations, vérifications...

Le Président du C.H.S.C.T. et l'expertise

 DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE
Echanges d'expériences
Travaux collectifs

 SERVICE INFOS
02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86
www.afpi-bretagne.com